Chapitre sept



PROTECTION DES INTÉRÊTS PRIVÉS

Services consulaires

a) Dossiers:

Le Ministère est chargé de protéger et d'aider les Canadiens qui vivent et voyagent à l'étranger, et de se porter promptement à leur secours lorsqu'ils se trouvent en difficulté. C'est une fonction consulaire à laquelle le gouvernement accorde une grande priorité.

Les Canadiens ont fait plus de 50 millions de voyages à l'étranger en 1988. Lorsqu'ils éprouvent des problèmes qu'ils n'arrivent pas à résoudre par leurs propres moyens, le Ministère est prêt à les aider, lorsque la chose est possible, par l'entremise de ses missions diplomatiques et consulaires. Au cours de l'année, ces missions ont rendu plus de 600 000 services à des citoyens canadiens; elles ont répondu à toute une gamme de demandes allant des demandes de renseignements courants à des appels au secours qui ont mis les ressources du personnel consulaire à dure épreuve. Elles ont notamment délivré des passeports, exécuté certaines fonctions relatives à la citoyenneté, facilité les virements de fonds ou le rapatriement de Canadiens restés sans ressources ou frappés d'invalidité, et fourni des renseignements, des conseils et un appui aux Canadiens qui se sont retrouvés dans des situations délicates ou périlleuses à l'étranger maladies, accidents, décès, litiges portant sur la garde ou la disparition d'un enfant, objets volés ou perdus.

Tableau 17

ACTIVITÉS CONSULAIRES (année civile 1988)

Nombre total de dossiers ou de services rendus (approximativement)

Rapatriements Hospitalisations ou traitements médicaux Décès Détentions Garde d'enfants	224 1 965 1 503 867 941
b) Services:	
Passeports Citoyenneté Conseils juridiques et actes notariaux Demandes d'aide financière ou virements de fonds Bien-être et demandes de localisation Inscription des Canadiens Conseils et aide	223 396 50 165 36 785 3 226 9 537 22 367 252 403

Au moins 424 Canadiens ont été emprisonnés à l'étranger en 1988. Les missions du Ministère ont veillé à ce qu'ils soient traités équitablement selon les lois et coutumes du pays hôte, les ont aidés à communiquer avec leurs familles et leurs amis au Canada et, dans certains cas, ont facilité leur transfèrement dans une prison canadienne. Vingt-neuf Canadiens ont été rapatriés au cours de l'année en conformité avec les accords bilatéraux de transfèrement des délinquants que le Canada a conclus et qui permettent aux Canadiens emprisonnés à l'étranger de purger leurs peines au Canada, près de leurs familles et de leurs amis et dans des conditions qui favorisent davantage leur réadaptation à la vie sociale. L'accord de transfèrement des délinquants que le Canada a conclu avec la Thaïlande est entré en vigueur en 1988. Le Canada a aussi poursuivi ses efforts en vue de négocier des accords semblables avec d'autres pays.

La demande de services consulaires n'a pas cessé d'augmenter depuis quelques années, parallèlement à l'accroissement du nombre de Canadiens qui voyagent, travaillent ou élisent domicile à l'étranger. Puisque les Canadiens qui voyagent s'attendent à recevoir d'excellents services des missions canadiennes, le Ministère a pris diverses mesures pour mieux répondre à leurs besoins, tout en assurant la gestion efficace du programme consulaire. Il a révisé certaines parties du Manuel des instructions consulaires en fonction des modifications apportées aux politiques consulaires ainsi qu'aux lois et règlements régissant les services consulaires. Il a élargi le champ de son programme de formation professionnelle de manière à apprendre au personnel, au Canada aussi bien qu'à l'étranger, les derniers changements apportés à la politique et aux procédures consulaires, et ainsi leur permettre d'exécuter efficacement leurs fonctions consulaires. Le défi à relever reste le même : répondre à la demande croissante de services avec un personnel restreint, mais sans réduire la qualité ni la souplesse des services.

Le Ministère a poursuivi son programme de sensibilisation du grand public, dans le but de faire connaître aux Canadiens les difficultés qui peuvent surgir à l'étranger et de les renseigner sur les services consulaires que leur offrent les missions canadiennes. La brochure intitulée Bon voyage, mais... a été actualisée, revue et mise à jour; les bureaux des passeports et les agences de voyage en ont distribué plus de 500 000 exemplaires au cours de l'année. Le Ministère a aussi renseigné les médias et les Canadiens qui s'interrogeaient sur l'opportunité de se rendre dans certains pays ou régions et d'y circuler. Il a en outre publié un guide sur les services dont les Canadiens détenus ou emprisonnés à l'étranger peuvent se prévaloir.